

## **NON AUX MESURES DECIDEES PAR L'EUROPE POUR LA PECHE DU BAR !**

- Alors que depuis 2006 nous avons demandé pour la sauvegarde de ce poisson :  
l'arrêt des massacres sur les frayères à bar et la mise en place d'une période de repos biologique.
- Que nous avons accepté le passage de la taille de 36 à 42cm (taille à laquelle nous sommes certains que le poisson se soit reproduit)

**!!! Aujourd'hui on nous interdit de ramener un seul poisson !!!**

**Il n'est pas possible** que les prélèvements de la pêche de loisir aient augmenté entre 2012 et 2016 pour la bonne raison que la réglementation a été considérablement durcie, et pourtant les analyses fantaisistes du CIEM l'affirment sans vergogne !

- OUI il s'agit d'un loisir mais aujourd'hui ce loisir est important :

**Car la pêche de loisir a un poids économique conséquent puisqu'elle génère trois milliards d'euros de chiffre d'affaires et que les emplois liés à cette activité, qui sont parfaitement respectables, se comptent par dizaines de milliers.**

**NOUS DEMANDONS DONC A MONSIEUR LE MINISTRE DE S'OPPOSER FORMELLEMENT AUX MESURES 2018 ET DE FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN QUOTA MENSUEL A COMPTER DE 2019, SEULE MESURE ADAPTEE A LA PECHE DE LOISIR.**